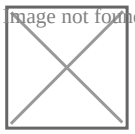

Publicité mensongère

Par **MAYOSSE69**, le **21/01/2022** à **10:52**

Invitée par téléphone par une société **dont je n'ai pas compris le nom**, j'ai gagné... de superbes lots que je dois retirer le 1er février à Brullioles, petit village des Monts du Lyonnais (69) le 1er février vers 10 heues. Mais il y a un hic : je dois être accopmagnée de mon époux. O'r, je suis ... veuve depuis cinq ans!

Cette société a-t-elle le droit de faire de telles offres publiciaires discriminatoires? Si oui, auprès de qui intervenir pour les faire cesser - ou, au mois, leur infliger des amendes?

Merci de vos réponses. Respectueusement.

Par **jodelariege**, le **21/01/2022** à **13:16**

bonjour

il n'y a pas spécialement de discrimination mais une volonté pour ces sociétés d'inviter des couples à retirer des cadeaux ou à partager un repas gratuit dans le seul but de faire de la "réclame" sur place ,pour vous faire acheter des matelas à 10000 euros qui en valent seulement 500 ou des batteries de cuisine.....on a vu quantité d'émissions la dessus à la tv

ce qui interresse ces sociétés est que le couple soit là pour payer un crédit mais si il n'y a qu'une seule personne en capacité de payer cela est accepté aussi..du moment qu'on paye ...

les sociétés ne savent pas si les gens sont veufs ou pas...elles ciblent des retraités (en couple ou seuls) car ils sont sensés etre de plus gros pigeons..

Par **MAYOSSE69**, le **21/01/2022** à **16:18**

Réponse, à mon sens, incomplète. Puis-je me rendre seule à cette invitation? Avec un ... compagnon de hasard? Avec ... une femme qui serait "mon mari"? Invitation officiellement sans obligation d'achat. Mais si je n'achète pas - ce qui serait mon cas - seraiton obligé de me donenr quand même mon cadeau? Devrai-je faire ... un scandale si on refuse?

Merci de ces éclaircissements qui pourraient m'être utiles lors d'une éventuelle nouvelle invitation.

Par **jodelariege**, le **21/01/2022** à **17:39**

effectivement il n'est pas utile de se questionner sur la validité de l'invitation car le but final est de vous faire signer /payer pour quelque chose dont vous n'avez pas besoin:dés votre arrivée seule ,accompagnée par n'importe qui .... les vendeurs vont vous apalguer pendant des heures ...

le cadeau est le miel pour attirer les mouches ,pardon les pigeons...

Par **Marck.ESP**, le **21/01/2022** à **18:11**

Bonsoir

Et ce sont de vrais "pitbulls" ces vendeurs.

Il y a quelques années, ma belle-mère s'est faite avoir pour un tapis à 2000€.
Le même se trouve à 300 chez de grandes enseignes.
Si vous y allez malgré tout, emportez votre smartphone pour comparer leur offre sur le net.

Par **Louxor_91**, le **21/01/2022** à **19:52**

et laissez CB et chéquier à la maison !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés